

Faut-il se méfier des protections hygiéniques ?

- Après les risques sanitaires évoqués pour les tampons et les langes, que penser de la sécurité des autres protections intimes ?
- Une évaluation faite en France se veut rassurante, même si l'absence d'obligation de la composition sur l'étiquette est dénoncée.

Dans la lignée des alertes lancées à propos de la toxicité des tampons hygiéniques et des langes pour bébés, l'Anses (Agence nationale française de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail) a été saisie l'an dernier afin d'évaluer la sécurité des protections intimes de manière globale, en l'occurrence les tampons, mais aussi les serviettes hygiéniques, les protège-slips et les coupes menstruelles.

Le fait que ces produits soient en contact direct, répété et parfois prolongé une bonne partie de la vie des femmes alors qu'ils sont susceptibles de contenir des substances chimiques préoccupantes justifie en effet de se pencher scrupuleusement sur ces protections d'apparence anodine, parfois parfumées et joliment décorées de motifs fleuris.

De ce rapport émis à l'époque, il ressort que des tests en laboratoire ont effectivement révélé la présence de diverses substances chimiques, mais *"en très faible concentration et sans dépassement des seuils sanitaires"*, selon l'Anses, qui ne met donc pas en évidence de risque lié à la présence de ces substances. Pour ce qui est de l'origine de ces substances, la majorité d'entre elles proviendraient de la contamination des matières premières ou des procédés de fabrication.

Dès lors, l'agence française a recommandé *"aux fabricants d'améliorer la qualité des matières premières et de réviser certains procédés de fabrication afin d'éliminer ou, à défaut, de réduire autant que possible, la présence de ces substances, en particulier celles présentant des effets cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR), perturbateurs endocriniens ou sensibilisants cutanés"*.

L'étiquetage en question

Par ailleurs, en l'absence de réglementation spécifique encadrant la

composition, la fabrication ou l'utilisation des produits de protection intime, l'Anses a préconisé l'élaboration d'un cadre réglementaire plus restrictif au niveau européen afin de limiter la présence de ces substances chimiques ; tout en soutenant notamment un projet de restriction des substances CMR dans les produits d'hygiène féminine, dans le cadre du règlement Reach, entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

L'absence d'obligation d'étiquetage sur ces produits susceptibles de contenir des substances chimiques avait d'ailleurs été pointée du doigt en son temps par l'eurodéputée Michèle Rivasi, désireuse d'obliger les industriels à révéler leurs composants ou alors, à les changer de catégorie. Elle avait alors suggéré de les classer non plus dans les produits de consommation classique, mais bien plutôt dans les dispositifs médicaux, comme les pansements ou

les gazes. La réglementation les concernant interdit en effet tout composant cancérigène, mutagène ou reprotoxique, et oblige les fabricants à indiquer la composition exhaustive.

L. D.

L'Agence de sécurité sanitaire en France a recommandé de réduire ces substances.

“Ces protections étant en étroit contact avec la peau et les muqueuses, il est important d'en garantir la sécurité”

Entretien Laurence Dardenne

Professeur à l'UCLouvain et directeur de recherches FNRS, le Pr Alfred Bernard nous donne son éclairage de toxicologue.

Quelles sont les principales substances nocives – avérées ou soupçonnées – pour la santé que l'on retrouve dans les serviettes hygiéniques et protège-slips ?

Il s'agit de substances contaminant les matières premières ou néoformées lors des processus de fabrication. Le rapport de l'Anses décrit la présence à l'état de traces d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de plastifiants (phtalates) et de produits phytosanitaires dont le glyphosate et des pesticides organochlorés comme le lindane ou l'hexachlorobenzène. La présence de glyphosate est due au coton génétiquement modifié pour résister à cet herbicide. La présence de lindane et hexachlorobenzène est plus surprenante car l'usage de ces polluants organiques très persistants est interdit par la convention de Stockholm. Sans doute s'agit-il d'une pollution historique ou peut-être dans le cas de l'hexachlorobenzène d'un contaminant de caoutchouc synthétique. Le cas des HAP n'est guère surprenant car il s'agit de polluants omniprésents dans notre environnement et dans certains plastiques ou certaines colles que l'on pourrait même retrouver dans des serviettes bio.

Que dire des résultats d'analyse ?

Il faut souligner que ces substances n'ont été détectées ou quantifiées que sur des broyats de quelques échantillons de serviettes dont l'entièreté a été analysée, y compris les parties externes peu ou pas en contact avec la peau. Signalons aussi que l'Anses n'a pas trouvé de traces de dioxines, ce qui s'explique par le fait que le coton et la cellulose ne sont normalement plus blanchis avec le chlore élémentaire.

Quels sont les dangers – potentiels ou non – de chacune de ces substances à plus ou moins long terme ?

Les substances retrouvées sont classées parmi les perturbateurs endocriniens ou les cancérigènes avérés, probables ou possibles pour l'homme. Toutefois, l'évaluation des risques ne peut s'arrêter à ces adjectifs qui reflètent les propriétés toxiques de ces substances. Elle doit se faire en tenant compte de la voie d'exposition et des doses effectivement absorbées et en l'occurrence ici par la peau, seule voie possible d'exposition aux serviettes. Dans le cas du très médiatique glyphosate, les doses absorbées par la peau sont, selon les estimations de l'Anses, au moins 100 fois inférieures aux doses absorbées à partir des aliments et 10 000 fois inférieures à la dose journalière tolérable (DJT) de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Pour les HAP, les doses absorbées ne seraient plus que 20 fois inférieures à l'apport alimentaire.

Mais le point important qu'il ne faut pas oublier est que les risques de cancer dus aux HAP sont étroitement liés à la voie d'exposition ?

C'est exact. En cas d'absorption par la peau, seuls des cancers cutanés ont été décrits tant chez l'animal que chez l'homme (travailleurs dans l'industrie) exposés à de très fortes concentrations des HAP les plus cancérigènes. Cela dit, il serait à mon sens absurde d'imaginer que l'usage de serviettes puisse entraîner un cancer cutané. Si tel était le cas, après des décennies d'usage par des centaines de millions de femmes dans le monde, nul doute que cela aurait été décrit dans la littérature scientifique surtout étant donné la localisation très particulière de ces cancers. En ce qui concerne les pesticides organochlorés comme le lindane, les doses susceptibles d'être absorbées sont en revanche comparables à celles provenant de l'alimentation, lesquelles cependant, en constante diminution, ne dépassent guère le 1 % de la DJT. Les phtalates sont les seuls contaminants pour lesquels les doses absorbées approchent la DJT (jusqu'à 60 % de celle-ci).

Comment fonctionnent ces fameux gels qui rendent ces bandes hygiéniques si performantes ?

La performance de ces serviettes hygiéniques est liée à une succession de couches de protection dont la plus importante est le “matelas” à base de fibres de cellulose ou d'un polymère super-absorbant (polyacrylate de sodium) qui absorbe et retient très bien les liquides. Il y a aussi une enveloppe externe imperméable à base de polyéthylène et ou polypropylène et en contact avec la peau un voile très doux qui complète le confort.

Pourraient-elles être aussi nocives, voire pires que les tampons accusés d'être responsables de choc toxique ?

Non. Le risque de syndrome choc toxique (SCT) est lié à un mauvais usage des tampons ou des coupelles de menstruations.

Pour rappel, le SCT est causé par une toxine produite par une bactérie, le staphylocoque doré. Cette infection, qui peut avoir de lourdes conséquences, est devenue à présent très rare depuis la suppression des tampons super-absorbants. La principale cause est un port trop long du tampon ou de la coupelle, associé à des pratiques d'hygiène non optimales.

Est-ce un produit qui, selon vous, n'est peut-être pas assez tenu à l'œil et qui pourrait être une bombe à retardement ?

Une bombe à retardement, certainement pas, sans quoi elle aurait déjà explosé ! Certes, dans la mesure où ces moyens de protection intime sont en étroit contact avec la peau ou les muqueuses – ces dernières étant très perméables – et qu'ils sont utilisés régulièrement pendant de nombreuses années, il est important d'en garantir la sécurité d'autant plus que la composition de ces produits et la traçabilité des matières premières ne sont guère évidentes. Et pour cela, une surveillance accrue par les autorités sanitaires n'est pas inutile.